



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

ARRÊTÉ PORTANT STATIONNEMENT INTERDIT RUE D'Auvergne MARCHÉ AUX PUCES

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route et notamment son article R417-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU, le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8,

VU la requête présentée par M. BOUCHER Cédric, président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bousse, demandant l'autorisation d'organiser un marché aux puces le dimanche 17 mai 2026 de 7h à 17h,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules à l'occasion du marché aux puces le dimanche 17 mai 2026 dans la rue d'Auvergne,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue d'Auvergne, dans sa totalité, du samedi 16 mai 2026 à 20h au dimanche 17 mai 2026 à 20h, sauf aux véhicules de sécurité, secours et incendie en cas de besoin.

Les exposants de la brocante seront autorisés à circuler dans ladite rue pendant l'installation des stands.

Article 2 : L'organisateur devra mettre en place obligatoirement, dans la rue concernée un dispositif empêchant les véhicules d'accéder au lieu du marché aux puces.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le commandant de la COB de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Bousse.
- Monsieur BOUCHER Cédric, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bousse.

Fait à Bousse, le 19 mars 2026

Le Maire

Pierre KOWALCZYK,

